



# Les **E**chos de la **B**elle

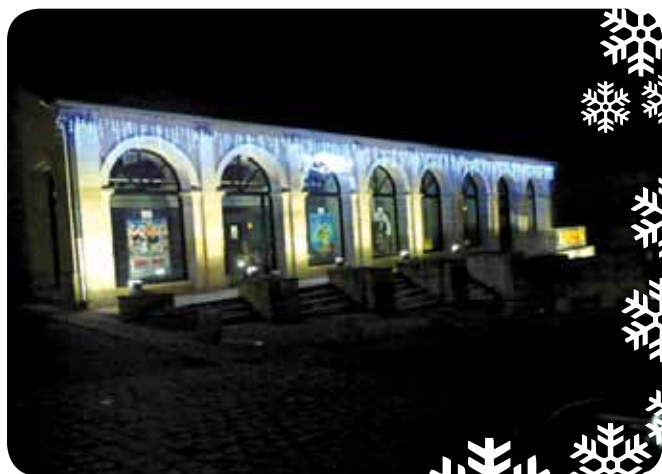
Journal d'informations des communes associées de Celles-sur-Belle / Montigné / Verrines-sous-Celles

N° 37 - Janvier 2013

**Vous trouverez L'Edito de Monsieur le Maire, habituellement en couverture, encarté dans ce numéro.**



**Le Conseil Municipal et le personnel municipal sont heureux de vous offrir leurs meilleurs voeux de santé, bonheur et réussite dans vos projets pour l'année 2013 !**



## > PETITE CITÉ DE CARACTÈRE



Depuis 2008, la commune est labellisée « Petite Cité de Caractère ».

Ce label contribue à la valorisation de l'image de notre cité avec des incidences bénéfiques pour la fréquentation touristique, le commerce et l'hébergement.

Il permet, aussi, d'obtenir le soutien de la région Poitou-Charentes pour des programmes de rénovation du patrimoine architectural et immobilier, selon des critères prédéfinis.

Mais attention, ce label est fragile. Il peut être remis en cause en cas de non-respect des préconisations de la charte « Petite Cité de Caractère » qui seront largement reprises dans la future Aire de Valorisation du Patrimoine (AVAP), document d'urbanisme qui est en cours de finalisation sur la commune. Il concerne tout particulièrement, l'ensemble du bourg historique de Celles-sur-Belle et le bourg de Verrines.

Grâce à la labellisation de notre commune, vous pouvez bénéficier gracieusement, de l'intervention de l'architecte conseil auprès des Petites Cités de Caractère dans le cadre de vos projets de construction ou de rénovation. Il vous apportera des préconisations (aide pour exprimer les besoins, choix des matériaux, des ouvertures, coloris, agencement et appareillage des matériaux, y compris pour les murs de clôture, réfection d'une devanture commerciale...) en vue de la meilleure intégration dans le cadre patrimonial et paysager de la commune.

Afin d'éviter tout désagrément ultérieur, **il est recommandé de solliciter l'architecte conseil avant de faire toute démarche** pour l'obtention des documents d'urbanisme obligatoires : permis de construire ou déclaration de travaux.

**Les coordonnées de l'architecte conseil :**

**Nathalie LAMBERT - Tél 05.46.96.15.04**

**- Courriel : thalie.lambert@wanadoo.fr**

**Pour tout renseignement, s'adresser aux mairies de la commune.**



## > PUBLICATION D'UN RECUEIL

Pour ceux qui souhaitent découvrir ou redécouvrir quelques aspects de Celles-sur-Belle et des communes du canton, au « temps jadis », voici un ouvrage publié par Geste Editions, écrit et illustré par l'association des « Amis de l'Abbaye ».

A travers les cartes postales et les photos anciennes, les auteurs ont voulu offrir un peu d'histoire de notre passé pour ne pas oublier ... Celles et son canton.

L'ouvrage est disponible dans les maisons de la presse et en librairie ainsi que sur le site [www.gesteditions.com](http://www.gesteditions.com)

**Pour tout renseignement : 05.49.32.14.99**



Tous les amateurs de poésie, qu'ils soient passionnés par

Le programme des animations et expositions de cette « Semaine de la Poésie » à Celles-sur-Belle, vous sera prochainement communiqué.

## Alors, tous à vos plumes !

- **restauration, préserver et gérer l'environnement**, en limitant les pollutions (herbicides, engrais, pesticides, pollution induite par les engins) et en favorisant la diversification des milieux et des espèces ainsi que l'expression des processus naturels. La décision de gérer un espace vert de façon différenciée est également un choix économique qui permet de diminuer les coûts d'entretien.



## > VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le Jury Régional des Villes et Villages Fleuris a confirmé le label « Ville Fleurie 3 fleurs » de la commune. La municipalité remercie les agents et les habitants qui ont œuvré au maintien de ces 3 fleurs.

En 2012, le service « espaces verts » a semé, à Celles-sur-Belle (le long du mur de l'Abbaye...), à Verrines (près de l'église...) et à Montigné, des semis de fleurs au pied de certains murs pour éviter les mauvaises herbes. Il s'agissait d'un essai qui semble concluant ; il est donc prévu d'étendre cette action en 2013.



## > FLEUR DE CELLES



Cette manifestation qui a eu lieu dans les jardins de l'Abbaye Royale le dimanche 30 septembre a remporté un vif succès sous un ciel radieux, avec un grand nombre de visiteurs et d'exposants...

**Nous vous donnons rendez-vous, d'ores et déjà, l'année prochaine.**

## > FEUILLES MORTES



Les feuilles mortes se ramassent toujours à la pelle, mais ce n'est plus une corvée si nous les recyclons pour de nouvelles récoltes printanières et estivales. C'est le moment de sortir râteaux et « souffleurs »... la nature vous le rendra... Pour vous aider à transformer les feuilles en terreau, des composteurs sont à réserver à la communauté cantonale de Celles-sur-Belle.

## > BOURSE FONCIÈRE

Depuis le 1er novembre 2006, le programme proposé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) a été mis en place facilitant les échanges d'immeubles ruraux et instaurant une prime à l'acquisition de parcelles forestières. Cette action a été renouvelée par délibération du 20 septembre 2012.

**Les personnes intéressées doivent contacter le CRPF au 05.49.52.23.08 ou [poitou-charentes@crpf.fr](mailto:poitou-charentes@crpf.fr)**



## &gt; RADON

Ce gaz très volatile est contenu dans les couches géologiques de notre région et en particulier sur notre territoire communal (quelques présences seulement). Il s'avère aussi que dans deux habitations très proches (quelques dizaines de mètres), une en est infectée mais pas l'autre.

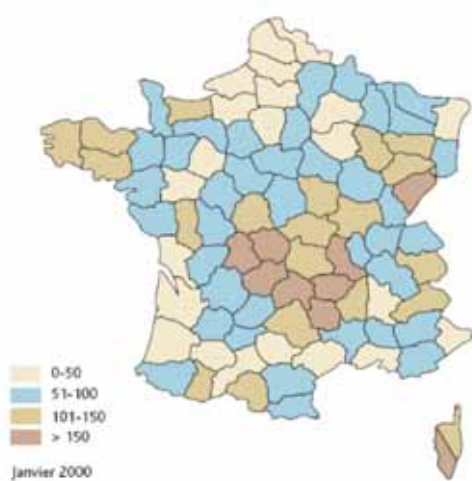
Ce gaz peut être piégé dans les poches confinées des caves, sous-sols d'où il cherche l'air libre à travers murs et planchers pour se diluer dans l'atmosphère ou dans les pièces supérieures.

Il est donc conseillé de ne pas condamner les soupiroux, ouvertures ou tout type d'aérateurs de notre habitat.

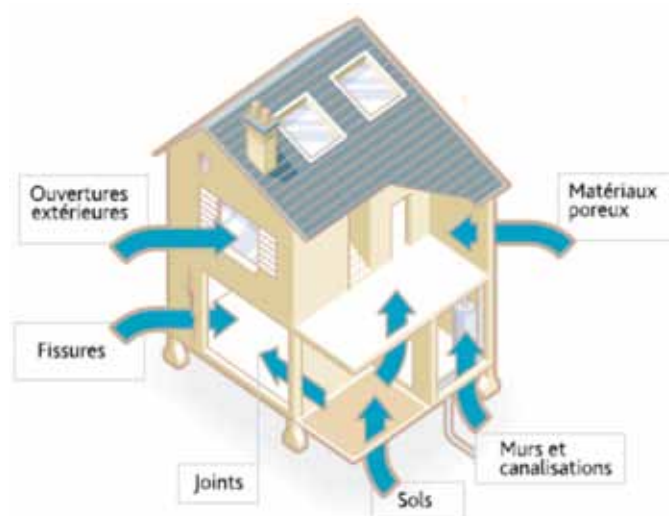
Il est aussi conseillé d'aérer les pièces chaque jour pour évacuer ce gaz nocif. Les spécialistes préconisent également une ventilation mécanique contrôlée qui permet d'assainir l'air intérieur des habitations.

Pour savoir si votre habitation est concernée, il suffit de faire appel à des spécialistes qui viendront mesurer le taux de radon chez vous mais inutile de s'inquiéter trop cependant.

En France, il n'existe aucun cadre légal de protection des habitats privés en dehors des zones géographiques à risque (Corse, Vosges, Bretagne, Massif Central).



Moyenne par département des concentrations en radon dans l'air des habitations (en Bq/m³)  
Janvier 2000



## &gt; TÉLÉTHON

# Téléthon

L'association départementale AFM et la municipalité (qui a mis à disposition stands, matériels et salles) remercient les personnes et les associations celloises qui ont aidé à l'animation du samedi 1er décembre et en particulier : les Amis de la Belle et les Doigts Agiles, la Gymnastique Volontaire, le Tir de Verrines, la Pétanque, les Randonneurs, les Sapeurs-Pompiers, 3AM (voitures anciennes), des baptêmes de 4X4 par des particuliers.

Elles remercient également les entreprises ou associations qui ont offert ou préparé une partie du repas servi à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle où 121 personnes

étaient présentes : la SOCOPA, Sèvre et Belle, Intermarché, Fiée des Lois, le Gaec Pineau-Lacaze, le Moto Club, l'Entente Sportive Celles-Verrines.

Merci à L'Alouette qui a animé sur la place des époux Laurant, au centre de secours et lors du repas. Merci aussi aux associations : la FNACA, la Gymnastique Volontaire, la Boule en Bois, l'Amicale des employés communaux, le Hand Ball Club, le Tir de Verrines, La Bourse aux Vêtements, le Dojo Sud Deux-Sèvres, les Randonneurs, le Roller, l'ACCA de Celles-sur-Belle, les Amis de l'Abbaye, les Amis des Chanterelles, Les Amis de la Belle et aux particuliers qui ont déposé des dons dans les urnes. Merci aussi à la communauté cantonale de Celles-sur-Belle qui a diffusé sur le canton les animations. L'ensemble des dons et des activités a rapporté 3 360,60 € auxquels s'ajoute la subvention de la commune de 600 €.

Merci à tous et rendez-vous le 1er week-end de décembre 2013 pour la prochaine édition.



## > LES ÉCOLES DE LA COMMUNE

En **2012/2013**, les effectifs sont très stables. 373 élèves à la rentrée (6 élèves de moins pour l'ensemble des 16 classes), répartis comme suit :

- école de Montigné : 46 élèves en 2 classes,
- école de Verrines-sous-Celles : 45 élèves en 2 classes,
- école maternelle de Celles-sur-Belle : 98 élèves en 4 classes,
- école élémentaire de Celles-sur-Belle : 184 élèves en 8 classes.

### • Garderie périscolaire

Elle accueille les enfants de Verrines et Montigné dans les locaux de l'école de Montigné. A Celles-sur-Belle, il y deux garderies, une en maternelle et une en élémentaire.

### • Restaurant scolaire

A Celles-sur-Belle, 175 élèves de primaire mangent au restaurant ; 92 de maternelle, 46 à Montigné, et 45 à Verrines.

### • Transport scolaire

3 lignes desservent les écoles : 1 vers Celles-sur-Belle et 2 vers Verrines et Montigné.

### • Sports

Pour favoriser la pratique du sport, la commune met à la disposition des écoles un animateur, Gaël PRIET. Tous les élèves bénéficient des installations sportives et de la bibliothèque grâce à la prise en charge des transports par la commune.

## > 6 LOGEMENTS LOCATIFS À VERRINES



Après bien des vicissitudes, les travaux de construction-rénovation, dans le centre bourg de Verrines, devraient se terminer dans le début de l'année 2013.

Il s'agit de la construction de six logements locatifs par la Société Melloise d'HLM.

Nul doute que ces travaux vont redonner à ce cœur de bourg une qualité architecturale compatible avec l'église du XII<sup>ème</sup> siècle, monument classé, et les aménagements immobiliers et paysagers, réalisés par la commune depuis plusieurs années.

**Afin que la sécurité des futurs habitants soit assurée, la rue de la Cure, qui forme à cet endroit une courbe importante, sera réaménagée.**

## > TRAVAUX AVENUE DE NIORT

Depuis maintenant deux mois, les travaux ont commencé avenue de Niort : travaux de réparation des conduites d'eau potable, d'eaux pluviales et d'assainissement, nouvelle canalisation et nouveaux branchements du rond-point de la Cigogne au carrefour de la rue de la Gare. Nous savons la gêne occasionnée aux riverains et aux utilisateurs très nombreux de cette avenue. Nous vous remercions pour votre compréhension.

**Ces travaux sont le début de la réfection complète de cette voie avec création de bandes cyclables, trottoirs et plantations où il sera plus agréable de se déplacer.**



## > LA BOURSE AUX VÊTEMENTS

Deux ventes de vêtements par an en **mars et octobre**

**Contact :** Mme GUERTIN Marie-Ange Tél. 05.49.79.81.36

Résultats de la vente d'octobre 2012 : 222 déposants, 3 879 articles déposés, 257 acheteurs, 1 692 articles vendus.

## > DES TULIPES ET DES LIONS



Comme l'an passé, bénévoles et amis du Lions Club Melle Pays Mellois vont se relayer pour la cueillette des tulipes dont le bénéfice sera distribué aux hôpitaux de la région et à « Enfants et Santé », toujours dans le même but : combattre le cancer.

**La parcelle est située sur l'axe Melle/Niort à l'entrée de Mougou. Venez nombreux.**

## > ATTENTION DANGER V.T.T

La mauvaise saison arrivant, la luminosité le matin et le soir sera moindre. PARENTS, ne laissons plus se déplacer nos enfants sur leur V.T.T. pour aller vers le collège ou pour d'autres activités sans éclairage et sans dispositif réfléchissant sur les vêtements. C'est une question de bon sens et de sécurité pour tous. ETRE VU PEUT SAUVER UNE VIE.

**Rappel de la loi** (article R. 196 du Code de la Route) : de jour, lorsque les circonstances l'exigent et de nuit, tout cycle doit être équipé d'un ou de plusieurs dispositifs réfléchissants de couleur rouge visibles de l'arrière, d'un dispositif réfléchissant de couleur blanche visible à l'avant et de dispositifs réfléchissants visibles latéralement. Les pédales doivent également comporter des dispositifs réfléchissants de couleur orange.

## > JUMELAGE CELLES / AMSTETTEN

Nos amis d'Amstetten ont été accueillis le week-end du 5 et 6 octobre dans les familles celloises.



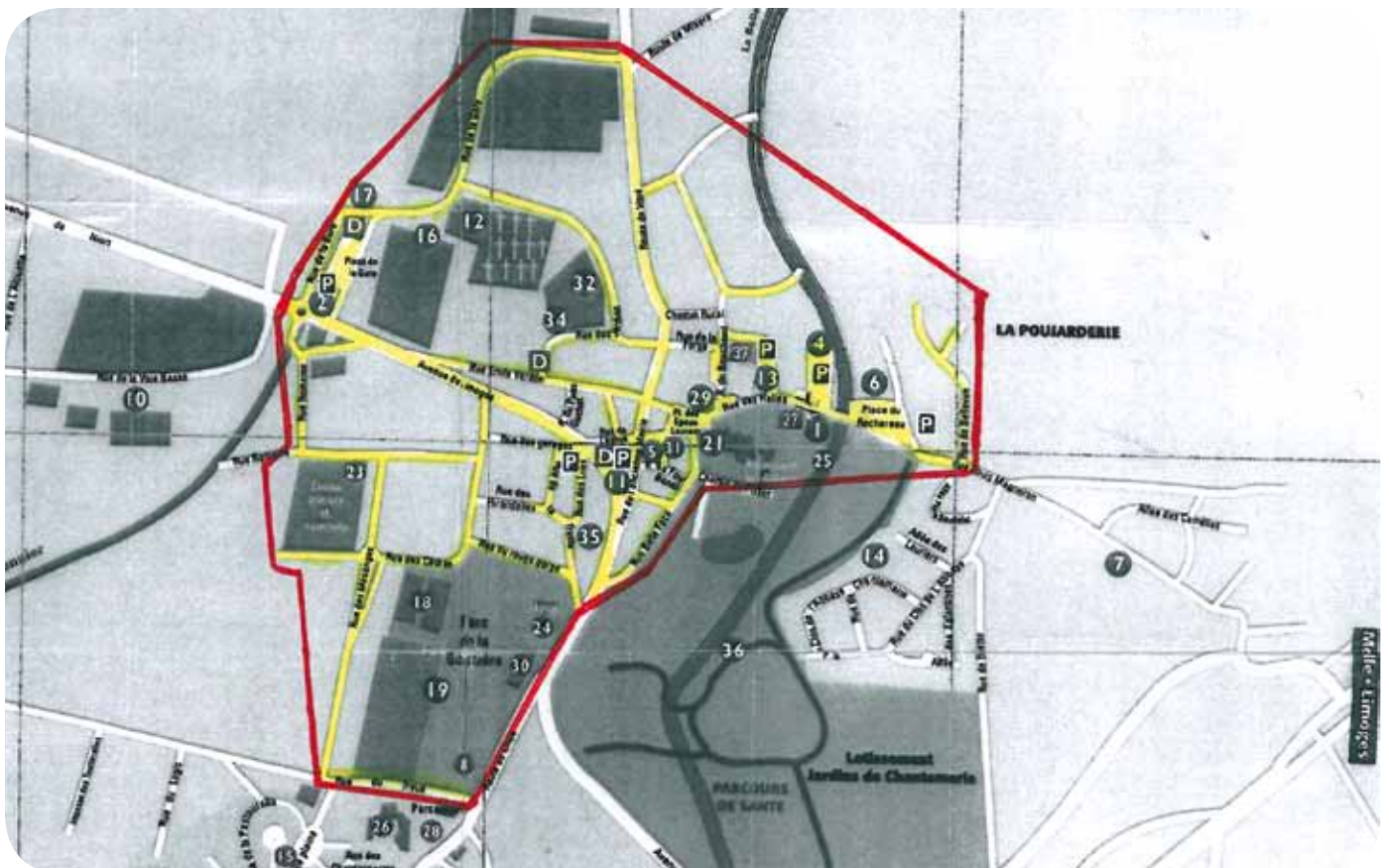
## > ZONE 30



La définition est donnée par l'article R110-2 du Code de la Route : « "Zone 30" : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une

signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »

Afin de limiter la vitesse excessive dans le centre bourg, le conseil municipal a décidé la mise en place de la nouvelle zone de circulation limitée à 30 km/h, sur toutes les voies ouvertes à la circulation comprises dans le périmètre porté en rouge sur le plan ci-joint.



## > POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (TRI SÉLECTIF)

Les Points d'Apport Volontaire sont toujours à votre disposition, répartis sur l'ensemble du territoire communal.

**Un petit rappel** pour vous indiquer que les P.A.V. sont installés pour recueillir vos contenants alimentaires en plastique ou en métal, les récipients en verre et tout ce qui est papier (revues, journaux...).

Tout doit être déposé **DANS** les conteneurs. Pour tout autre déchet, c'est à la déchetterie que vous devez les emporter. Encore un petit effort pour éviter quelques « tas » disgracieux au pied de ces P.A.V.



## > SITE DE CELLES-SUR-BELLE

La ville de Celles-sur-Belle a un site internet ([www.ville-celles-sur-belle.com](http://www.ville-celles-sur-belle.com)) où peuvent figurer toutes les entreprises, artisans, industriels, auto-entrepreneurs,... ayant leur siège ou leur activité sur le territoire.

**Pour tout changement ou nouvelle inscription, nous vous remercions de contacter la mairie.**



## > AUTRES SITES UTILES

- **Communauté cantonale** : [www.cc-celles-sur-belle.fr](http://www.cc-celles-sur-belle.fr)  
Tél : 05.49.79.90.41
- **Syndicat Mixte du Pays Mellois** : [www.paysmellois.org](http://www.paysmellois.org)  
Tél : 05.49.27.09.62
- **Syndicat Mellois des Piscines** : [blogs.paysmellois.org/piscines](http://blogs.paysmellois.org/piscines) - Tél : 05.49.27.32.52
- **Département des Deux-Sèvres** : [www.deux-sevres.com](http://www.deux-sevres.com)  
Tél : 05.49.06.79.79
- **Conseil Régional** : [www.poitou-charentes.fr](http://www.poitou-charentes.fr)  
Tél : 05.49.55.77.00
- **Préfecture des Deux-Sèvres** : [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr)  
Tél : 05.49.08.68.68
- **Sictom de Loubeau (déchets)** : [www.monpaysnet.com](http://www.monpaysnet.com)  
Tél : 05.49.05.73.80

## > COMPTEURS D'EAU À PROTÉGER

**Le grand froid arrive...** Comme propriétaire ou locataire, vous devez vous inquiéter de savoir si votre compteur est bien protégé contre le froid et le gel. Tout remplacement de compteur détérioré vous sera facturé.

## > BIBLIOTHÈQUE DE CELLES-SUR-BELLE



7 rue de l'Ancienne Mairie, Celles  
Tél: 05.49.79.88.33

Courriel : [bibliotheque.cellessurbelle@orange.fr](mailto:bibliotheque.cellessurbelle@orange.fr)

**La bibliothèque propose désormais un accès libre à Internet et dispose de 2 ordinateurs.**

### Horaires d'ouverture :

- mardi : 11h30 à 12h30 et 15h à 18h30,
- mercredi : 9h30 à 12h30 et 14h à 18h,
- vendredi : 15h à 18h30,
- samedi : 9h30 à 12h30

